

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MISSION

Assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

VISION

Le développement économique responsable au cœur de notre action.

VALEURS

Compétence, impartialité, intégrité, loyauté, respect et collaboration.

Enjeu 1 : Le développement économique responsable des régions

Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1 Accroître les investissements privés pour les projets miniers	1. Montant des investissements privés miniers réalisés (mesure de départ : 2,4 G\$)	3,49 (G\$)	3,73 (G\$)	2,6 (G\$)	2,7 (G\$)
1.2 Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers	2. Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits (mesure de départ : s. o.)	Établir la mesure étalon	-10 (% cumulatif)	-20 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)
1.3 Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	3. Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique (mesure de départ : 45)	45 (pour l'ensemble du territoire)	45 (pour l'ensemble du territoire)	45 (pour l'ensemble du territoire)	45 (pour l'ensemble du territoire)
1.4 Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	4. Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement (mesure de départ : 89 %)	90 (%)	90 (%)	91 (%)	91 (%)

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1 Réduire l'empreinte environnementale	5. Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants (mesure de départ : 812 000 t éq.CO ₂)	820 000 (t éq.CO ₂)	840 000 (t éq.CO ₂)	1 800 000 (t éq.CO ₂)	1 900 000 (t éq.CO ₂)
	6. Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme (mesure de départ : s. o.)	2,0 (Mt éq.CO ₂)	2,0 (Mt éq.CO ₂)	2,0 (Mt éq.CO ₂)	2,0 (Mt éq.CO ₂)
	7. Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés (mesure de départ : 42 %)	50 (% cumulatif)	65 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
	8. Taux de réduction des sites d'enfouissement et des dépotoirs illicites sur le territoire public (mesure de départ : 901)	-10 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)	-30 (% cumulatif)	-50 (% cumulatif)
	9. Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public (mesure de départ : s. o.)	40 (% cumulatif)	60 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
	10. Pourcentage de réduction de la consommation énergétique (mesure de référence : 49,7 pj au 31 mars 2023)*	s. o.	s. o.	75 (%)	100 (%)
	11. Pourcentage de réduction de la consommation de produits pétroliers (mesure de référence : 1 138 millions de litres au 31 mars 2023)*	s. o.	s. o.	81 (%)	100 (%)
2.2 Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	12. Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens (mesure de départ : s. o.)	100	300	300	450

Enjeu 2 : La performance organisationnelle

Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1 Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	13. Taux de mobilisation des employés (mesure de départ : s. o.)	s. o.	s. o.	+1 (%)	+1 (%)
3.2 Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle	14. Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle (mesure de départ : s. o.)	10 (%)	10 (%)	15 (%)	15 (%)

* Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 propose 225 mesures à travers 15 feuilles de route thématiques associées à la transition énergétique qui permettront d'atteindre les cibles d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation de produits pétroliers, en lien avec celles de la Politique énergétique 2030. Le gouvernement a demandé, par décret, à ce que le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 atteigne, au terme de la période 2018-2023, les deux cibles suivantes : améliorer d'au moins 1 % par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise; abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de produits pétroliers par rapport à 2013.